



**Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 7 Décembre 2015**

L'an deux mille quinze, le sept décembre, à quinze heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. AVRIL - M. BEL - M. BELLEGARDE - M. BISCARRAT - M. CASTELLI - M. DEMANSE - M. FAVIER -  
M. FENOUIL - M. GABERT - M. GARCIA - M. GROS - M. HEUGHE - Mme JULIEN - M. LANGLADE -  
M. MANETTI - M. MARQUOT - M. PERRAND - M. RANDOULET - M. ROCHE - M. TERRISSE

**ETAIENT EXCUSES :**

M. BELLEVILLE - M. GRANIER - Mme HELLE - M. PONCE

**ETAIENT ABSENTS :**


M. CHALUT - M. GUIN - M. HEBRARD - M. GAMARD - Mme LORHO - M. MOUREAU - M. MUS  
M. SANDEVOIR

**Assistaient également :**

Techniciens : Alain FARJON - Christophe BERTRAND - Philippe DE DAPPER - Julie GUIROY - Gilles  
PERILHOU - Ingrid HAUTEFEUILLE - Raphaël PICARD - Pascale SINARD - Géraldine SAINT JEAN

Délégués en exercice : 32 Délégués titulaires présents : 18 Délégués suppléants présents : 2 Quorum : 17
---

La séance est ouverte à 15h10 par Christian RANDOULET, Président.

 <b>Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon</b>	Référence	CS
	Document du	9/12/15
<b>Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 7 Décembre 2015</b>		

 **Désignation d'un secrétaire de séance :**  
Mme Renée JULIEN est désignée comme secrétaire de séance.

Vote	
Unanimité	

 **Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 23 Novembre 2015**

Vote	
Unanimité	

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

❖ **Compte rendu des décisions du Président**

Observations / Remarques
Aucune décision à rapporter

❖ ❖ ❖ ❖ ❖



Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 7 Décembre 2015

❖ Compte rendu des décisions du Bureau syndical du 23 Novembre 2015

✓ N° 1 : BEDARRIDES : Modification normale n° 4 du PLU

La commune a lancé une modification normale n° 4 de son PLU en date du 16/9/15.  
PLU de Bédarrides approuvé le 24/03/2011.  
L'enquête publique aura lieu du 30/11/2015 au 4/01/2016.

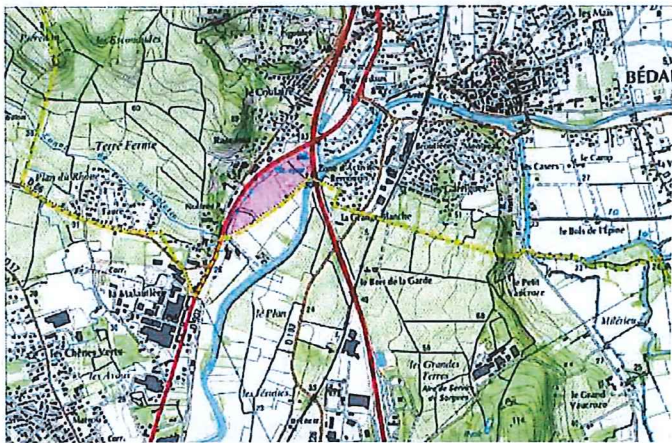
Cette modification a pour but de :

- Ouvrir à l'urbanisation une zone 3AUe du PLU - ZA Plaine de la Grenache
- Mettre en place une OAP Entrée de ville

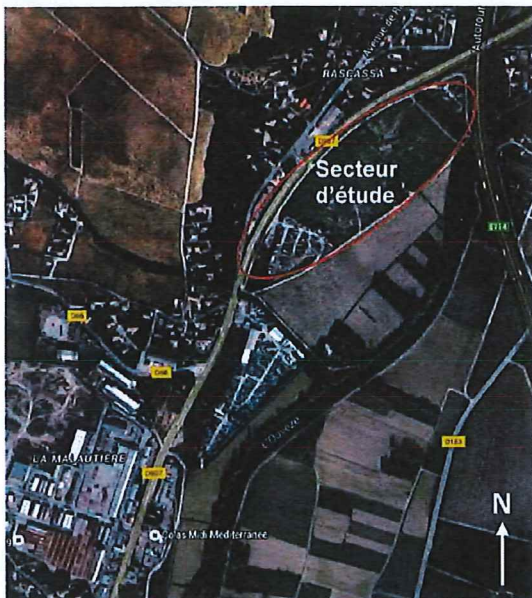
Cette zone fait 10 ha dont 7ha en friche.  
Le foncier est essentiellement communal.

Ce secteur est le seul de la commune à vocation économique pouvant accueillir des entreprises à la recherche de grandes unités foncières d'un seul tenant (La société Biocoop est intéressée).

Localisation de la zone d'activités de la plaine du Grenache



Source : Géopi



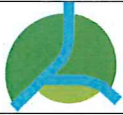
Carte de l'occupation du sol



Source : PMConsultant, 2011

Photos des espaces de friches constituant la zone (avec en fond la casse poids lourds) Source : PMConsultant



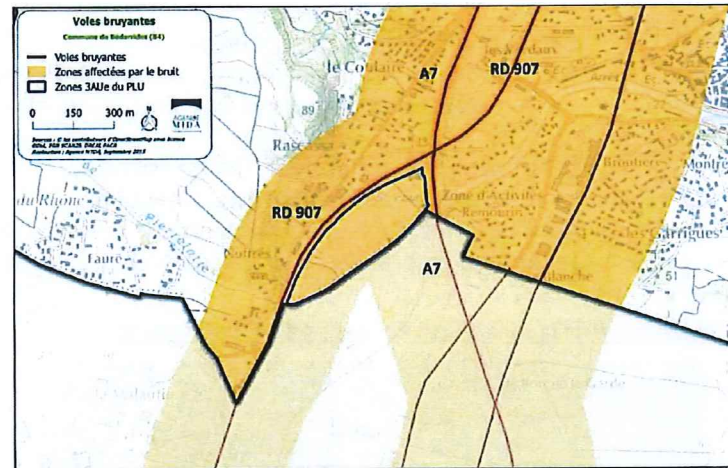
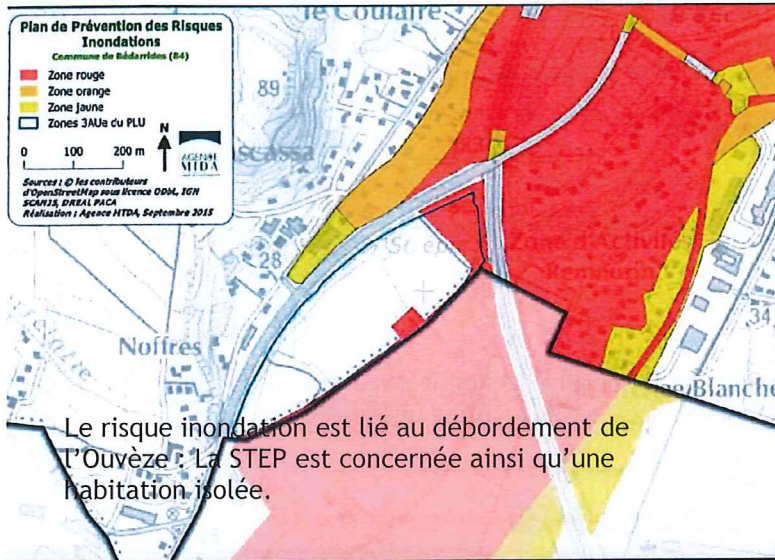


Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 7 Décembre 2015

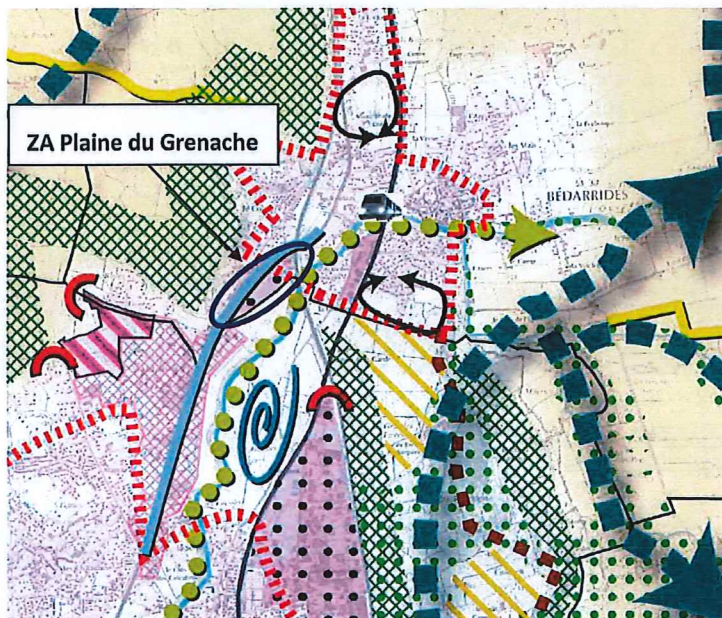
Le site est soumis aux risques inondation et nuisances sonores :

Deux voies bruyantes entourent la zone de projet :

- l'autoroute A7, voie bruyante de catégorie 1 (zone affectée par le bruit de 300 m de part et d'autre de la voie)
- la RD 907, voie bruyante de catégorie 2 (zone affectée par le bruit de 250 m de part et d'autre de la voie).



Par rapport au SCOT BVA (approuvé le 16/12/2011) :



- Requalifier les zones d'activités existantes  
Renouvellement urbain prioritaire dans les quartiers
- Optimiser les zones d'activités existantes
- Entrées de ville ou axes traversants à requalifier

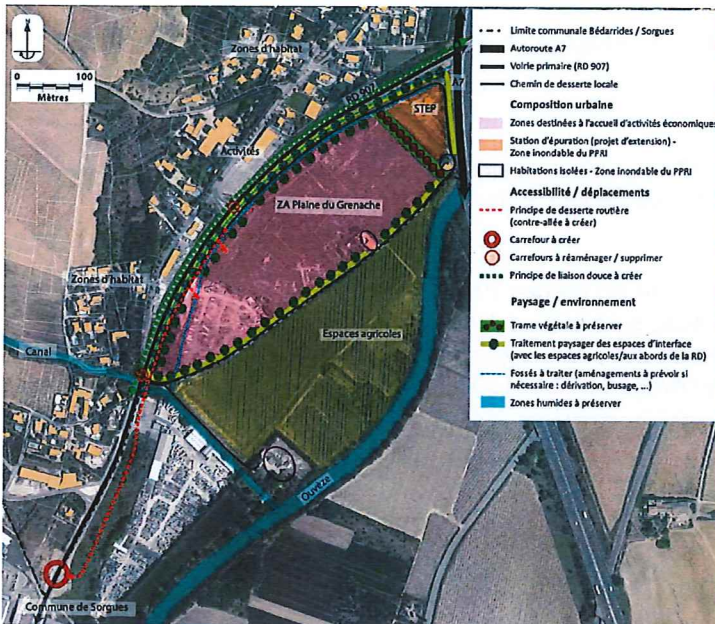
La ZA Plaine de la Grenache est identifiée au Plan de DOG comme :

- une zone économique existante à requalifier
  - Une entrée de ville aussi à requalifier
- Cette ZA est proche de la ZA de la Malautière située sur Sorgues.



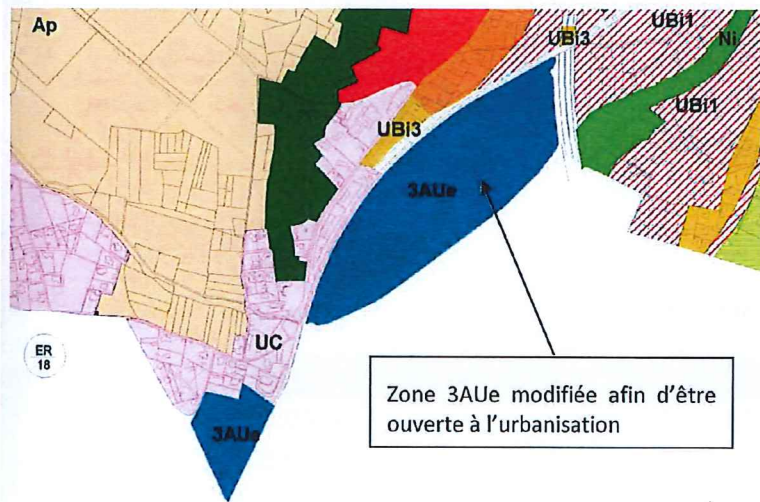
Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 7 Décembre 2015

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation de l'entrée de Ville :

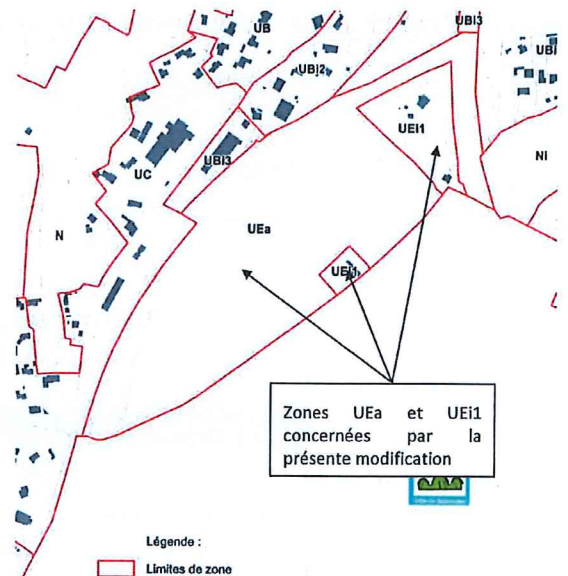


Les modifications au Plan de zonage :

Extrait du zonage du PLU avant modification



Extrait du zonage du PLU intégrant la modification n°4 du PLU




Création d'un secteur UEa : secteur économique avec des règles spécifiques et un secteur UEi1 : secteur situé en zone inondable aléa fort.

Le règlement de la zone UEa : zone d'activités de la plaine du Grenache.

- Les commerces et les activités d'hôtellerie sont interdits
- Locaux de gardiennage autorisés : Surface de plancher 50m<sup>2</sup> max
- Marge de recul : 30m par rapport à l'axe de la RD907 et 6m pour les autres voies
- Emprise au sol de 70%
- Possibilité d'ombrières photovoltaïques sur les parkings

Les membres du Bureau syndical, réunis ce jour, ont émis un avis favorable sur ce dossier.



 <b>Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon</b>	Référence	CS
	Document du	9/12/15
<b>Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 7 Décembre 2015</b>		

❖ **Compte rendus des délibérations :**

➤ **N° 1 : Décision Modificative n° 1 - Exercice budgétaire 2015**

Rapporteur : M. Stéphane GARCIA

Le SMBVA a reçu deux subventions sollicitées :

- Subvention de la Région PACA - 75000,00 € - soutien régional à la révision du SCoT BVA,
- Subvention de l'Etat - 50000,00€ - Dotation générale de décentralisation année 2015 - extension du périmètre du Syndicat.

Leur attribution a été faite postérieurement au vote du Budget Primitif 2015.

Pour ce qui est de la subvention de la région PACA, si le montant de la subvention est de 75 000,00 € un premier versement 37 500,00€ est intervenu en 2015 à la signature de la convention. Le solde interviendra sur production des justificatifs de révision du SCoT. 37 500,00 € seront reportés en RAR recettes.

De plus, on note l'encaissement de 488,00 € au titre FCTVA (CA 2013).

Le syndicat doit se doter de nouveaux outils pour faire face à la mise en place de la dématérialisation (un parapheur électronique, ainsi qu'un scanner) et de l'archivage numérique (le changement du serveur, devenu obsolète s'avère indispensable).

D'autre part, vu la multiplicité des réunions, le Syndicat doit se doter d'un ordinateur portable pour réaliser les différentes présentations.

Au regard de ces éléments, la DM n° 1 proposée se présente comme suit :

Dépenses - Investissement		
Comptes Chapitres	Libelles	DM 1
202	Frais réalisation doc urbanisme et numérisation cadastre	95 888,00
2031	Frais d'études	25 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00
2051	Concessions et Droits Similaires, Brevets, Licences...	1 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>121 888,00</b>
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 600,00
2184	Mobilier	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>3 600,00</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>125 488,00</b>



Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 7 Décembre 2015

Recettes - Investissement		
Comptes Chapitres	Libelles	DM 1
10222	FCTVA	488,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
<b>010</b>	<b>Dotations, Fonds divers et réserve</b>	<b>488,00</b>
1311	Subventions équipement état	50 000,00
1312	Subventions équipement région	75 000,00
1313	Subventions équipement département	0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement reçues</b>	<b>125 000,00</b>
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>125 488,00</b>

Le Bureau, réuni le lundi 23/11/15, a émis un avis favorable sur cette décision modificative n°1 du BP 2015.

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur cette proposition de décision modificative n°1 du BP 2015.

Vote	
Unanimité	Pour : 20





Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 7 Décembre 2015

➤ N°2 : Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Société Générale - Année 2016  
Rapporteur : M. Stéphane GARCIA

La Société Générale a été sollicitée afin d'obtenir le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000,00 € pour l'année 2016.

Voici les termes et conditions :



Collectivité : SMBVA

Agence : AVIGNON

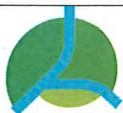
Interlocuteur : PASCALE OLIVIERI

Date : 18/11/2015

OFFRE LIGNE DE TRESORERIE - TERMES ET CONDITIONS

<b>MONTANT</b>	200 000 EUR (Deux Cent Mille Euros)
<b>OBJET</b>	Optimisation de la gestion de la trésorerie
<b>DUREE</b>	Un an à compter de la date de signature du contrat.
<b>TIRAGES ET REMBOURSEMENTS</b>	<p><b>Les tirages sont indexés sur le taux Euribor moyen mensuel 1 mois « EUF1M».</b> Ils sont effectués au gré des besoins de l'emprunteur. Le montant minimum d'un tirage est de 20 000 EUR.</p> <p><u>TIRAGES :</u> Le versement des fonds s'effectue par virement au Trésor Public, à la date de compensation souhaitée par le client, pour autant que la demande parvienne à l'Agence Société Générale avant 10 heures.</p> <p><u>REMBOURSEMENTS :</u> L'Emprunteur informe l'Agence Société Générale avant 10 heures de sa demande de remboursement. Les remboursements sont effectués par virement sur le compte Société Générale. Dans tous les cas le décompte des intérêts est arrêté à la date de compensation effective des fonds.</p>
<b>INDEX DE REFERENCE ET CONDITIONS</b>	<p>Les versements de fonds sont indexés sur le Taux EUF1M augmenté d'une marge de 0.70 %.</p> <p>En présence d'un index négatif, l'index égal à zéro s'applique. A chaque demande de fonds, la durée du tirage est indéterminée et limitée à l'échéance de la ligne. Les intérêts sont réglés mensuellement à terme échu au plus tard quinze jours après la fin du mois civil précédent et calculés en fonction du nombre exact de jours écoulés, en appliquant le diviseur réglementaire 360 jours.</p>
<b>FORFAIT DE GESTION</b>	1 500 EUR
<b>FRAIS DE VIREMENT</b>	<p>Virement unitaire : 2,00 EUR Virement unitaire + télécopie de confirmation : 7 EUR Règlement des frais de virement en même temps que les intérêts.</p>
<b>FRAIS DE DOSSIER</b>	Offert.





**Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 7 Décembre 2015**

<b>COMMISSION DE NON UTILISATION</b>	Néant.
<b>COMMISSION DE CONFIRMATION</b>	Une commission de confirmation calculée au taux de 0.15 % l'an sur le montant total de la ligne sera perçue trimestriellement d'avance. Le décompte de cette commission s'effectue sur la base d'un nombre exact de jours du trimestre rapporté à une année de 360 jours.
<b>VALIDITE DE L'OFFRE</b>	Validité de l'offre jusqu'au 02/12/2015 Signature du contrat avant le 18/12/2015  Sous réserve de : <ul style="list-style-type: none"><li>- la production, dès acceptation de l'offre, de la délibération de votre organe délibérant portant délégation de compétences suffisamment précise et délimitée conformément à la réglementation en vigueur, ou à défaut d'une délibération spécifique de votre organe délibérant décidant de l'emprunt en objet et</li><li>- l'accord de notre comité de crédit</li></ul>

Le Bureau, réuni le lundi 23/11/15, a émis un avis favorable sur cette proposition de renouvellement de ligne de Trésorerie auprès de la Société Générale.

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur cette proposition de renouvellement de ligne de Trésorerie auprès de la Société Générale.

Vote	
Unanimité	Pour : 20





## Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 7 Décembre 2015

➤ **N° 3 : Convention cadre partenariale 2015-2016-2017 - SMBVA / AURAV - Participations 2016**

Rapporteur : M. Christian RANDOULET

Par délibération n° 2014-27 en date du 15 Décembre 2014 le Comité Syndical a autorisé le président à signer la nouvelle convention cadre pluriannuelle avec l'Agence Rhône Avignon Vaucluse en approuvant la participation de base pour un montant de 33 600,00 € destinée au fonctionnement de l'Agence et une somme de 141 400,00 € correspondant aux frais d'études réalisées par celle-ci, soit au total 175 000,00 €.

Il s'avère que lors du Conseil d'Administration de l'Agence du Vendredi 13 Mars 2015 il avait été décidé que l'excédent serait utilisé à financer différentes postes.

Pour ce qui est du SMBVA il avait été envisagé de participer au financement de l'étude de la Trame Verte et Bleue à hauteur de 15 000,00 €.

Le coût du marché pour l'étude de la TVB s'élève à 72 000,00 € TTC (la tranche ferme + les deux tranches conditionnelles).

Il avait été estimé avec les services de l'AURAV à 50 000,00 € environ.

En accord avec le Président de l'AURAV, la participation 2015, initialement prévue à 175 000,00 € a donc été réduite à 160 000,00 €, permettant ainsi de financer pour partie l'étude TVB.

Pour l'exercice 2016, après entretien entre les directeurs du SMBVA et de l'AURAV, au regard du travail devant être réalisé par l'Agence : finalisation du diagnostic et du PADD en articulation avec le DOO, il est proposé de maintenir la participation du SMBVA à 175 000,00 € (33 600,00 € pour le fonctionnement et 141 400,00 € pour les études).

Le Bureau, réuni le lundi 23/11/15, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Le Comité syndical est invité à se prononcer.

### Vote

Unanimité

Pour : 20





**Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 7 Décembre 2015**

❖ **SCoT du BVA : Présentation du diagnostic et des premiers éléments de PADD**

Une présentation sera faite en séance par l'AURAV pour débattre des premiers éléments de cadrage du PADD.

Le document complet sur le Diagnostic socio-économique du SCoT vous a été remis en séance.

Les premiers éléments de cadrage ont porté sur la croissance démographique et l'armature urbaine.

---

Le Président lève la séance à 17h15.

Le Pontet, le 10/12/2015

Le secrétaire de séance

Mme Renée JULIEN

